

égalité

Comprendre un principe fondamental de la République

 **30 min**

 fiche élève

Prénom :

Page source :

L'essentiel du cours

- L'égalité signifie que tous les citoyens sont égaux en droits et en dignité.
- La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 affirme l'égalité en droits.
- L'égalité de droit ne garantit pas toujours l'égalité réelle dans la vie sociale.
- Les discriminations sont interdites par la loi et peuvent être sanctionnées.
- L'école, la protection sociale et les politiques publiques cherchent à renforcer l'égalité des chances.

Mes exercices

Exercice 1 — Repères historiques

Associe chaque date à l'événement correspondant.

1789
1848
1944
2005

Exercice 2 — Définitions

Associe chaque notion à sa définition.

Égalité
Équité
Discrimination

Exercice 3 — Étude d'une situation

Indique si la situation suivante relève de l'égalité, d'une inégalité ou d'une discrimination : un propriétaire refuse de louer un appartement à une personne en raison de son origine supposée.

Qualifier la situation
Justifier avec le vocabulaire juridique

Exercice 4 – Argumentation

Rédige 4 à 5 lignes pour expliquer pourquoi l'égalité est un principe fondamental de la République française.

Définition

Texte ou date

Exemple concret

✓ Corrigés

Exercice 1 — Repères historiques

- 1789 : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen
- 1848 : abolition définitive de l'esclavage en France
- 1944 : droit de vote et d'éligibilité des femmes
- 2005 : loi pour l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées

Exercice 2 — Définitions

- Égalité : principe selon lequel tous ont les mêmes droits
- Équité : adaptation des moyens pour atteindre une justice concrète
- Discrimination : traitement défavorable fondé sur un critère interdit par la loi

Exercice 3 — Étude d'une situation

- La situation relève d'une discrimination
- Le refus est illégal car il repose sur l'origine supposée, critère interdit par la loi

Exercice 4 — Argumentation

- L'égalité est un principe fondamental car la République reconnaît à tous les citoyens la même dignité et les mêmes droits.
- Elle est affirmée dès 1789 dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, puis reprise dans les textes constitutionnels.
- Elle guide l'action de l'État contre les discriminations et pour l'égalité des chances, par exemple à l'école ou dans l'accès aux droits.